
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances – Flux réciproques 2021 entre le budget principal et les budgets annexes.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La gestion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est assurée au moyen de 12 budgets : un budget principal et 11 budgets annexes médico-sociaux.

Le principe retenu est la comptabilisation des dépenses au plus près du fait générateur. Dans un souci de transparence, les dépenses sont affectées directement sur les budgets auxquels elles se rapportent. Lorsque ce n'est pas possible, les dépenses imputables à plusieurs budgets sont supportées par un seul d'entre eux. Les dépenses engagées sont ensuite refacturées à chacun des budgets au moyen d'écritures internes comptabilisées à la fin de l'exercice budgétaire générant ainsi des flux réciproques.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses ont été inscrites aux budgets concernés. **La facturation interne entre le budget principal et les budgets annexes s'élève à 579 731 € (Annexe 1) et celle entre le budget annexe Robert-Robin et celui du CLIC s'élève à 26 300 € (Annexe 2).**

S'ajoute à cette facturation, **le remboursement de l'allocation différentielle de l'EHPAD pour un montant de 8 820,07 € (Annexe 3).** Il correspond à la décision du Conseil d'Administration, lors de la mise en place de la nouvelle tarification de l'EHPAD César-Geoffray, de pratiquer un tarif d'intervention sur la tarification hébergement et dépendance, afin de maintenir les droits acquis des résidents entrés dans cet établissement avant la réforme.

Il s'agit, en l'espèce, d'une allocation différentielle qui vient en déduction de la facturation du résident. Cette perte de recettes est prise en charge par le budget principal et donne lieu à une écriture interne.

Enfin, par délibération du 12 décembre 2017, le Conseil d'Administration a également décidé de prendre en charge les rémunérations des agents en arrêt maladie depuis plus de 3 mois. La délibération fixe les modalités de calcul de la participation du budget principal aux budgets annexes relatifs aux rémunérations des agents des services et établissements médico-sociaux en arrêt maladie supérieur à 3 mois. **La participation 2021 du budget principal aux budgets annexes est arrêtée à 928 314 € (Annexe 4).**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la refacturation entre le budget principal et les budgets annexes pour les charges d'exploitation,
- approuve le remboursement de la perte de recettes du budget principal au budget annexe de l'EHPAD César-Geoffroy selon le dispositif d'allocation différentielle,
- approuve le remboursement du budget principal aux budgets annexes, des rémunérations des personnels absents depuis plus de 3 mois,
- impute les dépenses et les recettes aux budgets concernés de l'exercice 2021.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2021
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Annexe 1

FACTURATION INTERNE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

CHARGES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES (mandats)

Imputation	Belle Belle	Bellefontaine	Birgé	Bordillon	CLIC	Geoffroy	Justices	Monplaisir	Roseraie	SSAD	St Michel	Total
6063 Alimentation	1 425	2 954	34 692	1 768	200	36 685	2 211	1 982	3 549		3 444	88 910
6256 Mission					1 000							1 000
6261 Affranchissement					1 500							1 500
6283 Entretien locaux R Robin												0
6287 Quote part frais administratif	8 400	8 800	46 500	8 500	2 900	50 000	7 900	7 800	8 600	70 000	8 500	227 900
Total Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	9 825	11 754	81 192	10 268	5 600	86 685	10 111	9 782	12 149	70 000	11 944	319 310
6215 Personnel affecté à l'établissement										185 813		185 813
6218 Autres personnel extérieur												0
6488 Frais de formation	3 481	3 614	6 729	4 132	2 163	7 624	3 680	3 022	3 887	32 500	3 776	74 608
Total Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	3 481	3 614	6 729	4 132	2 163	7 624	3 680	3 022	3 887	218 313	3 776	260 421
6132 Loyer R. Robin												0
6135 Location mobilière R Robin												0
614 Charges locatives R Robin												0
61568 Maintenance autre R Robin												0
Total Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	13 306	15 368	87 921	14 400	7 763	94 309	13 791	12 804	16 036	288 313	15 720	579 731

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL (litres)

Budget principal :	
- Article 701 - Fonction 612	88 910
- Article 70841 - Fonction 01	185 813
- Article 70872 - Fonction 01	305 008
Total	579 731

Annexe 2

FACTURATION INTERNE DU BUDGET ANNEXE R ROBIN AU BUDGET ANNEXE CLIC

CHARGES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE CLIC (mandats)

Imputation	CLIC
6283 Entretien locaux	1 200
Total Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 200
6218 Autres personnel extérieur	8 000
Total Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	8 000
6132 Loyer	11 800
6135 Location mobilière	1 000
614 Charges locatives	2 200
61568 Maintenance autre	2 100
Total Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	17 100
TOTAL GENERAL	26 300

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET ANNEXE CLIC AU BUDGET ANNEXE R ROBIN (litres)

- Article 7548	26 300
----------------	--------

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20211215-DEL-2021-122-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**EXERCICE 2021
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

FACTURATION INTERNE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Annexe 3

ALLOCATIONS DIFFERENTIELLES EHPAD

RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE GEOFFRAY (Titres)

Imputation	GEOFFRAY
7388 Forfait hôtelier	7 226,13
7388 Dépendance	1 593,94
Total Groupe 3	
Produits financiers et produits non encaissables	8 820,07
TOTAL GENERAL	8 820,07

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE GEOFFRAY (mandat)

- Article 6715 8 820,07

Annexe 4

REMUNERATION DES PERSONNELS ABSENTS DE PLUS DE TROIS MOIS EN 2021

RECETTES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES (titre)

Imputation	Belle Beille	Bellefontaine	Blrigé	Bordillon	CLIC	Geoffray	Justices	Monplaisir	Roseraie	SSAD	St Michel	Total
6419 Remboursement su rémunération du personnel	30 143	54 855	187 560	25 072	2 760	129 711	15 693	51 069	27 361	336 939	67 151	928 314
Total Groupe 2												
Autres produits relatifs à l'exploitation	30 143	54 855	187 560	25 072	2 760	129 711	15 693	51 069	27 361	336 939	67 151	928 314
TOTAL GENERAL	30 143	54 855	187 560	25 072	2 760	129 711	15 693	51 069	27 361	336 939	67 151	928 314

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES (mandat)

- Article 6715 928 314

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20211215-DEL-2021-122-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021